



**DECLARATION SUR LA CERTIFICATION DES RESULTATS DEFINITIFS DU
PREMIER TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU
31 OCTOBRE 2010**

Par Y.J.Choi, RSSG, ONUCI
(Abidjan, le 12 novembre 2010)

1. Le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa Résolution 1765 (2007) m'a confié le mandat de « certifier que toutes les étapes du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes conformément aux normes internationales ».
2. A cet effet, j'ai développé, en consultation avec les parties prenantes, les « cinq critères-cadres pour la certification » qui ont par la suite été consignés au paragraphe 32 du 16^e Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2008/250). Ces critères définissent un large cadre de référence qui me permet de déterminer si : « (a) un environnement sécurisé a prévalu au cours du processus électoral et permis la pleine participation de la population et des candidats à ce processus ; (b) le processus électoral est inclusif ; (c) tous les candidats ont un accès équitable aux Médias d'Etat et si ces derniers sont restés impartiaux ; (d) les listes électorales sont crédibles et acceptées par toutes les parties ; et (e) les résultats des élections sont déterminés à l'issue d'un processus transparent et accepté par tous ou contesté de manière pacifique par les voies appropriées. »
3. En ce qui concerne la liste électorale définitive, je l'ai, comme prévu, certifiée le 24 septembre 2010, au cours d'une conférence de presse tenue au siège de l'Onuci.
4. S'agissant de la certification des résultats de l'élection, j'ai attentivement suivi et évalué le déroulement des différentes étapes, y compris l'établissement de la liste des candidats à l'élection présidentielle, l'accès équitable de tous les candidats aux Médias d'Etat, la distribution des cartes d'identité et cartes d'électeur, la campagne électorale du 15 au 29 octobre 2010, le scrutin du 31 octobre 2010, le dépouillement du scrutin, la proclamation des résultats provisoires par la Commission Electorale Indépendante (CEI), dans la nuit du 03 au 04 novembre

et la proclamation des résultats définitifs par le Conseil Constitutionnel, le 06 novembre 2010.

5. Je voudrais d'abord souligner que, malgré des incidents isolés, notamment des actes d'intimidation et d'obstruction à la liberté de mouvement dans certaines régions, le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu dans un environnement globalement pacifique et sécurisé, assuré par les Forces de Sécurité ivoiriennes et le Centre de Commandement Intégré, avec ses brigades mixtes, appuyées par les Forces impartiales de l'ONUCI et de la Licorne.
6. Les candidatures à l'élection présidentielle ont été enregistrées du 26 août 2009 au 16 octobre 2009. Le processus était ouvert, dans la mesure où toutes les personnes remplissant les conditions définies aussi bien par la loi électorale que par les accords politiques ont pu déposer leur candidature. Par sa Décision n° CI-2009-EP/028/19-11/CC/SG du 19 Novembre 2009, le Conseil Constitutionnel a publié la liste définitive des candidats. Quatorze des vingt candidatures enregistrées par la CEI ont été confirmées; les six autres ne remplissaient pas les conditions requises par la loi.
7. Concernant les Médias d'Etat, contrairement à la période précédant la campagne électorale où la couverture des activités politiques des différents candidats par la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) était déséquilibrée, les médias du service public, durant la campagne électorale et sous la supervision des organes de régulation, ont en général garanti un accès égal aux différents candidats en compétition. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA), les télévisions et stations de radio émettant au nord ont, d'une manière générale, synchronisé leurs programmes avec la RTI pendant toute la durée de la campagne électorale. De même, le quotidien gouvernemental Fraternité Matin, sous la supervision du Conseil National de la Presse (CNP), a offert un espace égal à tous les candidats. Par ailleurs, il est à noter que la plupart des principaux partis politiques disposent de leurs propres journaux affiliés qui ont joui d'une totale liberté de presse avant, pendant et après l'élection.
8. La distribution des cartes d'identité et des cartes d'électeur a commencé le 6 octobre 2010, dans certaines régions. Au 17 octobre, grâce à l'assistance de l'ONUCI et des agences onusiennes en ressources humaines et en moyens de transport par voie aérienne, terrestre et maritime, plus de 11,5 millions de cartes d'identité et cartes d'électeur ont été acheminées sur plus de 10.000 lieux de vote pour leur distribution. En vue de faciliter le retrait de ces cartes par la population, le Gouvernement a prorogé le délai de distribution et déclaré le 29 octobre jour férié. A l'ouverture des bureaux de vote le 31 octobre, la plupart des électeurs avaient déjà reçu leurs cartes. Par ailleurs, la CEI a pris des dispositions pour que les cartes non distribuées puissent être retirées dans les bureaux de vote le jour de l'élection. La distribution des cartes d'identité et d'électeur a eu lieu dans un environnement apaisé et sans incidents majeurs.
9. Les deux semaines de campagne électorale, du 15 au 29 octobre, ont suscité de la passion et des émotions cependant maîtrisées grâce au comportement modéré et au respect mutuel dont les Ivoiriens ont fait preuve. Dans l'ensemble, la

campagne électorale s'est déroulée dans une atmosphère remarquablement apaisée et démocratique, en dépit de quelques incidents mineurs et isolés.

10. La journée historique du 31 octobre a été marquée aussi bien par l'enthousiasme de la population que par le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques. Seuls quelques incidents sporadiques ont été enregistrés, mais sans influence significative sur le résultat du scrutin. En fait, le premier tour de l'élection présidentielle a constitué un tournant historique dans le processus de paix en Côte d'Ivoire, d'autant que le taux de participation des électeurs a dépassé le seuil des 83% dans un environnement ouvert et libre. Le peuple ivoirien s'est montré à la hauteur de l'événement et a démontré son engagement en faveur du processus de paix et sa détermination à restaurer une paix et une stabilité durables en Côte d'Ivoire.
11. Le dépouillement du scrutin dans les 19.854 lieux de vote s'est en général déroulé dans le calme. Le processus de décompte des voix s'est également déroulé de manière pacifique, aussi bien dans les commissions électorales locales, au niveau des 326 sous-préfectures / communes, 70 départements et 19 régions qu'à la CEI centrale, à Abidjan. Quelques perturbations isolées et des incidents mineurs ont été signalés ; mais ils ne peuvent en aucun cas affecter les résultats d'ensemble de l'élection.
12. La proclamation des résultats provisoires par la CEI est intervenue dans la nuit du 3 au 4 novembre 2010. Dans l'attente de cette proclamation, les candidats et la classe politique ivoirienne ont fait preuve d'une patience et d'un respect des principes démocratiques dignes de l'action historique accomplie par le peuple ivoirien, le 31 octobre 2010. Contrairement aux spéculations, les candidats et les partis politiques se sont abstenus d'annoncer eux-mêmes les résultats, fidèles en cela à leur engagement. Le peuple ivoirien et ses leaders ont dépassé toutes les attentes, en ce qui concerne le premier tour de l'élection présidentielle.
13. Le comportement responsable de la population et des candidats était d'autant plus remarquable que les résultats partiels officiels du premier tour n'ont été communiqués qu'à partir du 2 novembre au soir. Cette situation a provoqué, à travers le pays, une montée des tensions et donné lieu à des spéculations qui se sont estompées avec la proclamation des résultats provisoires par la CEI.
14. À cet égard, au cours de la conférence de presse que j'ai tenue le 4 novembre 2010, j'ai invité la CEI à œuvrer à la réduction du temps d'attente des résultats, pour les échéances à venir, en vue d'éviter les spéculations et les tensions suscitées par la non publication rapide de résultats. L'ONUCI a réitéré sa disponibilité à fournir tout son appui à la CEI, à cet effet.
15. Le 6 novembre 2010, le Conseil Constitutionnel a proclamé les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle tenue le 31 octobre 2010, validant les résultats provisoires proclamés par la CEI comme mentionné au paragraphe 13.
16. Suite à la proclamation des résultats de l'élection, des allégations d'irrégularités ont été exprimées sur la base de trois sortes de divergences: la première concerne

le nombre réel de bureaux de vote annoncé par la CEI. Avant l'élection, ce nombre était de 20.073 bureaux de vote, mais il est passé à 19.854 après l'élection ; La deuxième divergence concerne le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale publiée par la CEI. Ce nombre était de 5.725.720 avant l'élection, mais est passé à 5.784.490 après l'élection; quant à la troisième divergence, elle porte sur la différence entre le nombre des électeurs inscrits et le nombre des votants, celui-ci dépassant le premier d'une petite marge dans un grand nombre des 19.854 procès verbaux

17. A ma demande, la CEI a donné les explications et clarifications suivantes au sujet de ces divergences : la première divergence relative au nombre de bureaux de vote est en partie due à la fusion de bureaux de vote dans quelques bâtiments publics, l'invalidation des résultats ou l'annulation de bureaux de vote dans certains pays étrangers ; la seconde divergence concernant le nombre d'électeurs est due au fait qu'un certain nombre d'agents de la fonction publique , des membres des forces de sécurité et des agents électoraux étaient autorisés par la CEI à voter dans les lieux où ils étaient en mission et non dans les bureaux de vote où ils étaient initialement inscrits. Le nombre de 58.770 électeurs concernés aurait dû être soustrait du nombre total d'électeurs inscrits publié par la CEI après l'élection; la troisième divergence constatée sur les procès-verbaux découle de la deuxième, observée dans plusieurs bureaux de vote.
18. Après une analyse et un examen minutieux, j'arrive à la conclusion que les explications fournies par la CEI sont valables et que les divergences constatées sont des erreurs involontaires sans incidence sur le décompte réel, encore moins sur les résultats d'ensemble. Je voudrais souligner que de telles erreurs ne doivent en aucun cas déprécier le travail excellent et exemplaire accompli par les commissaires électoraux et les représentants des candidats. Il convient de mentionner que plusieurs d'entre eux ont travaillé dans des conditions difficiles, y compris en procédant au dépouillement et en remplissant les procès-verbaux à la lueur de lampes fournies par la communauté internationale.
19. Au total, après une évaluation approfondie des résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle du 31 octobre 2010, je suis arrivé à la conclusion que l'ensemble du processus menant à la proclamation des résultats définitifs était pacifique et démocratique, que les résultats ainsi proclamés ont été déterminés à travers un processus équitable et transparent, et que les anomalies et autres irrégularités mineures ainsi que les erreurs mentionnées tantôt ne sont pas de nature à affecter de manière significative les résultats de l'élection dans leur ensemble. En conséquence, sur la base des cinq critères-cadres pour la certification et en vertu du mandat qui m'a été confié par le Conseil de Sécurité, je certifie, par la présente, les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle tenue le 31 octobre 2010.
20. Il est à noter que, conformément à la décision du Conseil Constitutionnel du 6 novembre 2010, les candidats Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, qui ont recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour de scrutin, ont été qualifiés pour le second tour prévu pour le 28 novembre 2010, avec une semaine de campagne électorale qui commencera le 20 novembre 2010.

21. Fort des avancées réalisées jusqu'ici, je demeure convaincu que la Côte d'Ivoire, avec l'appui de la communauté internationale, peut relever les défis à venir. Le peuple ivoirien, qui a souffert et attendu si longtemps et qui s'est remarquablement montré à la hauteur de la situation le 31 octobre 2010, peut rééditer cet exploit. J'invite toutes les parties prenantes à rester engagées pour la tenue d'un second tour ouvert, libre, juste, et transparent en vue de mettre définitivement fin à la crise ivoirienne.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadou Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107

Email: hamadou@un.org.

<http://www.onuci.org>